



Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30/08/2022 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents :

- Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENCE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Caroline BARRAL-AURATUS (représentée par Aurore LEFEBVRE), Jérémy LABRUNIE (représenté par Patrice COUDON), (Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU)).

- Monsieur NOUGEIN, en début de séance.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h10

Mme le Maire a invité, en début de séance, Monsieur NOUGEIN, habitant de Lacapelle-Viescamp et membre d'EQUINOXE 15 (club d'astronomie d'Aurillac). Ayant pris connaissance du questionnaire diffusé aux habitants de la commune, il a fait part à Mme le Maire de sa disponibilité pour présenter les intérêts qu'il y aurait à réduire l'éclairage public. Concrètement, l'idée est d'organiser une soirée d'observation du ciel en utilisant les matériels de Monsieur NOUGEIN et potentiellement d'autres personnes du club : présentation des constellations, de Jupiter, Saturne, Mars, etc. S'agissant des dates, il convient d'éviter les périodes où la lune est présente. Les créneaux favorables sont donc vers le 24 septembre ou vers le 22 / 29 octobre, en soirée à partir de 22h00 et sur une durée d'1h00 / 1h30. Mme le Maire indique que le SDEC va venir installer les horloges dans la semaine du 19 au 24/09/2022. Le lieu d'observation doit avoir une vue dégagée : à côté d'un château d'eau par exemple. A l'unanimité, les conseillers présents indiquent être favorables à cette action : Monsieur NOUGEIN va donc en parler avec le Président du club lors de la prochaine réunion prévue ce vendredi 02/09/2022. D'un point de vue financier, un petit forfait déplacement sera peut-être à prévoir. Il est convenu de retenir de préférence la date du vendredi 23 ou samedi 24/09/2022. Un contact sera pris avec Monsieur COMBELLES qui exploite le champ situé autour du château d'eau de Verniols. Une communication sera faite via le site Facebook de la mairie. Annelise MICHEL-GAGNAIRE sera le contact de Monsieur NOUGEIN pour cette opération.

Après le départ de Monsieur NOUGEIN, Mme le Maire propose de commencer le déroulé de l'ordre du jour directement par le point relatif à l'extinction de l'éclairage public.

1. Extinction de l'éclairage public

Annelise MICHEL-GAGNAIRE rappelle que Mme le Maire a été contactée, mi-juin, par le SDEC : toutes les communes du Cantal vont être équipées d'horloges permettant une gestion plus fine de l'éclairage public. Pour la commune de Lacapelle-Viescamp, cette installation était initialement programmée sur le mois d'août. Dans ce contexte, il a été décidé, en bureau communal, de profiter de la diffusion de la Gazette estivale pour lancer un sondage auprès des habitants. La commission « Environnement / Patrimoine / Tourisme » s'est réunie le mardi 02/08/2022 afin de prendre connaissance des réponses à ce sondage et faire une proposition. Etaient présents : Mme le Maire, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Simone SALAT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE. Jean-PAUL TROUPEL était excusé mais avait fait part de ses préférences.

La mairie a réceptionné 68 questionnaires sur les 300 distribués.

Les retours sont très majoritairement favorables à l'extinction de l'éclairage public.

Seuls 2 répondants y sont opposés.

Après analyse des résultats et échanges, la commission propose une extinction totale de 23h00 à 6h00. L'objectif est que le SDEC puisse faire cette programmation simultanément à l'installation des horloges et éviter ainsi une intervention qui serait facturée.

Vote :	Délibération DE_2022_43 : Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Initialement prévue en août, l'installation des horloges par le SDEC a été décalée à la semaine du 19 au 24/09/2022.

Jean-Paul TROUPEL indique, qu'à titre personnel, il était plutôt favorable à un rallumage à 5h00.

Jacqueline BOULANGE fait remarquer qu'il faudrait commencer la soirée de sensibilisation avec le club d'astronomie un peu plus tard, vu que l'éclairage public ne sera éteint qu'à 23h00.

Actuellement, la facturation de l'éclairage public se fait sur la base de forfaits : le contrat sera à renégocier suite au paramétrage des horloges.

2. Informations générales

a) Modification des horaires de la mairie :

La secrétaire sera présente le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

La mairie sera ouverte le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Cette modification a été décidée en fonction de la disponibilité de l'agent d'entretien. Les autres jours étant consacrés à l'école, le ménage de la mairie sera fait le mercredi après-midi.

b) Saison touristique :

- **Festival de rue** : A l'issue de cette manifestation, la commune a accueilli de nombreux festivaliers, essentiellement au Pont de la Marie, au Puech des Ouilhes et aux Fontanelles. Des containers poubelles ont été ajoutés. Beaucoup de bouteilles ont été déposées devant les colonnes à verre. Mme le Maire se dit satisfaite car tout s'est bien passé : des rondes régulières ont été assurées par la gendarmerie et les festivaliers étaient globalement à l'écoute quant aux remarques qui ont pu leur être faites. Des points de vigilance ont pu être relevés, notamment en termes de sécurité routière : certains campements dépassaient sur la voirie, des familles avec enfants étaient présentes en limite de route, etc. Le marché estival au Puech des Ouilhes a finalement pu être maintenu pendant le festival.
- **Camping municipal** : Jacqueline BOULANGE indique que la fréquentation a été moyenne en juillet et un peu plus importante en août. Tous les campeurs étaient contents d'avoir connu ce petit camping calme. Les recettes s'élèvent à 4 300 €. Mme le Maire remercie Jacqueline BOULANGE qui a tenu le camping bénévolement, ainsi que Patrice COUDON et Jean-Paul TROUPEL pour leurs différentes interventions (préparation de l'ouverture, aménagements spécifiques pour le festival, etc.). Concernant l'aire de camping-car, Jacqueline BOULANGE indique que très souvent la borne ne fonctionne pas.
- **Marché** : Les recettes s'élèvent à 349 €. Parmi les points à retenir pour l'année prochaine, Patrick EVEILLARD estime qu'il faudra s'y prendre plus tôt pour trouver des artisans locaux. Cette année, beaucoup étaient déjà pris ailleurs. Il faudrait pouvoir trouver un peu plus de « petit » artisanat, proposant des produits pas très chers. Il manque également un primeur. Il y a peut-être un peu trop de restauration et pas assez de produits à emporter. Mme le Maire adresse ses remerciements aux bénévoles, surtout ceux qui ont assuré l'installation à 17h00 alors qu'il faisait très chaud et ceux qui rangeaient à la fin. Patrice COUDON a assuré toutes les rotations avec une remorque. Elle remercie également le comité des fêtes pour le prêt de matériel. En 2023, il faudra réfléchir à augmenter un peu la redevance (prix au mètre).

- **Animations de la semaine culturelle :**

Le concert de jazz du 11/07/2022, qui s'est tenu dans la cour de l'école, a réuni plus de 100 personnes. Mme le Maire remercie ceux qui ont aidé à installer le podium, à servir le repas, etc.

La balade contée du 12/07/2022, au Puech des Ouilhes, a réuni une vingtaine de personnes. Monsieur MALICHER était satisfait. Si nous sommes amenés à renouveler cette balade l'année prochaine, il conviendrait d'améliorer la communication autour de l'évènement. La prestation a été facturée 200 € mais, le spectacle étant déjà construit, elle ne coûterait plus que 100 € les prochaines fois.

L'animation « échecs » du 13/07/2022, sur les structures flottantes du Puech des Ouilhes, a réuni des adhérents du club d'échecs d'Aurillac et quelques vacanciers du camping. Un tournoi amical a été organisé. Des tables et chaises étaient même installées dans la pataugeoire ! Les tables ont été prêtées par le snack « Le Nautilus » et les parasols ont été mis à disposition par la CABA. Les maîtres-nageurs étaient très satisfaits de cette animation originale.

Le concert du quatuor Dolce Vita le 14/07/2022, à l'église, était superbe : tous les retours sont en ce sens.

c) Radar au Puech des Ouilhes :

Un radar temporaire, mis à disposition par la DDT du Cantal, a été installé durant la période estivale par Patrice COUDON et Jean-Paul TROUPEL.

Sur la période du 18/07 au 06/08/2022, soit 19 jours, le radar a dénombré 19 400 véhicules, soit 1 021 par jour.

La vitesse moyenne était de 42 km/h.

8,60 % des véhicules étaient en excès de vitesse (majoritairement sur la fourchette de 51 à 70 km/h).

Le rapport détaillé de la DDT est très intéressant et bien fait.

Il permet de confirmer que le nombre de passages est très élevé sur cette voie communale.

d) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL indique que :

- la période de forte chaleur a permis des économies de tontes : 4 tontes dans le Bourg (au lieu de 8 en 2021) et 3 tontes sur tous les communaux (au lieu de 4 en 2021).
- le cimetière a été nettoyé à 3 reprises.
- les talus ont été fauchés.
- le pont de la Planche a été nettoyé.
- la problématique du grillage sur la route des Deux Ponts a été vue avec la SNCF.
- la SNCF va également intervenir au niveau du cabanon en ruine entre le Pont et la Vielle.
- en décembre, le SDEC devrait entamer l'enfouissement à Verniols (appel de fonds : début 2023).
- les travaux de voirie à la Vielle vont commencer ce 31/08/2022.
- plusieurs trous ont été réparés sur la voirie (à Jallès notamment).
- la cour de l'école a été nettoyée le 30/08/2022 (désherbage + sable).

Mme le Maire indique qu'elle a été conviée par un géomètre dans le cadre de la vente de deux lots par M. et Mme PANDRAUD à Puechbroussou. Au moment du bornage, le terrain semblait déborder de façon assez conséquente sur la voie communale. Mme le Maire a procédé à des recherches afin de reconstituer l'histoire de cette route. Autrefois, cette route était départementale. Dans les années 70, le tracé a été modifié et elle a été rachetée par la SOMIVAL : la nouvelle route a été construite sur des communs et des bouts de terrains ont été donnés par les habitants. Cette route a été restituée à la commune en 1974 et est devenue route communale. La situation a pu être clarifiée avec l'intervention d'un géomètre expert : le fossé est bien un ouvrage public qui existait donc aucune régularisation n'est nécessaire. Les bornes ont finalement été placées à la limite de propriété. Il est important de retenir que la valeur cadastrale correspond à une valeur fiscale mais ne reflète pas forcément la réalité effective.

e) Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Aurore LEFEBVRE indique que les TAP vont commencer le mardi 13/09/2022.

Ils auront lieu le mardi / jeudi / vendredi de 15h30 à 16h30.

Murielle CUEILLE et Aude MARCOMBE sont force de proposition : elles ont par exemple exprimé leur volonté de faire un jardin (petits carrés) et un hôtel à insectes. Sur ce dernier point, Patrick EVEILLARD se demande s'il n'est pas possible de solliciter des subventions.

Certains animateurs ont demandé à revenir sur toute l'année scolaire :

- multisports pour les plus grands et motricité pour les plus petits,
- danse.

Le centre socioculturel ACDA va mettre à disposition :

- Maxime pour un atelier numérique (vidéo) et robotique,
- Benoît va intervenir pour de la prévention auprès des jeunes de CM2 avant l'entrée au collège : temps de parole autour du harcèlement scolaire, du cyber harcèlement, etc.

La réunion de rentrée aura lieu le mardi 13/09/2022 à 18h30 en salle de garderie.

f) Street Art :

La « Médiation » avec les enfants aura lieu du 03 au 07/10/2022 (thème : les 4 saisons).

La « Performance » sera réalisée du 07 au 14/10/2022. Elle sera réalisée par l'artiste Fabio Petani.

Il faudra préparer le mur pour la médiation (karcher + anti mousse).

g) Gazette estivale :

Les retours des habitants sont positifs.

Mme le Maire souligne le travail réalisé par l'équipe « Communication », ainsi que le travail de relecture.

h) Equipement informatique de l'école :

Un incident a été repéré ce 30/08/2022 au niveau de la baie de brassage : il est en cours de résolution.

Concernant les cartouches d'encre, la société CFI les reprend : il n'est donc pas nécessaire de les amener chez Teil.

i) Formation « Premiers secours » :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que les sessions « Les gestes qui sauvent » se sont tenues le 30/06, 27/07 et 29/08/2022. D'une durée de 2 heures, ces séances ont permis de sensibiliser une trentaine de personnes de tout âge. Elles ont été assurées par deux intervenants de la Protection Civile et financées par Groupama.

j) Remplacement de l'ordinateur de la secrétaire de mairie :

Cet ordinateur est ancien et de plus en plus lent.

Le devis de CFI s'élève à 1 307,20 € TTC : une somme de 1 100 € avait été budgétisée à cet effet sur 2022.

Visiblement, il serait également nécessaire de changer le copieur : un premier devis a été réceptionné d'un montant de 4 000 €. Il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de louer un copieur plutôt que d'en acheter un nouveau.

A l'unanimité, les conseillers présents donnent leur accord pour remplacer l'ordinateur de la secrétaire de mairie.

La question du copieur sera à étudier pour le budget 2023.

3. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06/07/2022

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 05/08/2022)

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 06/07/2022** est **approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.**

4. Rapport annuel d'activités CABA 2021

5. Rapport annuel CABA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2021

6. Rapport annuel CABA sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021

Ces trois rapports ont été diffusés et présentés en séance et sont consultables en Mairie.

- Par rapport à d'autres territoires du département, la CABA n'a pas de problème d'approvisionnement en eau potable. De gros travaux sont réalisés pour éviter les pertes d'eau liées à des fuites dans les réseaux.
- La conduite d'eau alimentant le Puech des Ouilhes et Saint Gérons s'est rompue à deux reprises pendant l'été. Un problème d'égout a également été rencontré au niveau de la station d'épuration du Puech des Ouilhes (panne de la pompe de relevage). La CABA est intervenue pour régler ces différents incidents.
- Les prix de l'assainissement et de l'eau vont inévitablement augmenter à court terme.
- Des modifications interviennent au niveau des déchets : il n'est plus nécessaire de différencier le papier et les emballages ménagers qui vont à présent dans le même container sur les points d'apport volontaire.
- Le problème de la gestion des déchets est de plus en plus prégnant : actuellement, nos déchets ménagers partent dans le Lot mais le site arrive à saturation et il convient de trouver un autre lieu (dans le Cantal ou un département voisin).
- Une étude « pollueur / payeur » est en cours : la gestion des déchets va également coûter de plus en plus cher.
- Il serait opportun d'ajouter des containers verre pendant la saison estivale au Puech des Ouilhes et, potentiellement, dans le Bourg.
- Patrick EVEILLARD signale qu'il constate fréquemment des baisses de pression au niveau du réseau d'eau.

Vote :

Délibération DE_2022_39 : Rapport annuel d'activités 2021 de la CABA		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Vote :

Délibération DE_2022_40 : Rapport annuel 2021 de la CABA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Vote :

Délibération DE_2022_41 : Rapport annuel 2021 de la CABA sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7. Adoption de la M57 par droit d'option au 1^{er} janvier 2023

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique qu'elle a participé avec Delphine QUILLET, le 28/06/2022, à une réunion de présentation de la M57 organisée par la DGFIP. La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables. La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est prévue au 01/01/2024. D'ici cette date, le référentiel M57 est applicable par droit d'option et délibération, avec avis du comptable public. Plutôt que d'attendre la date limite, Mme TRIGUEL (Trésorerie Aurillac Banlieue) nous conseille de basculer sur la M57 (en remplacement de la M14) dès le 01/01/2023 car la Trésorerie aura un peu plus de disponibilité pour nous accompagner. Pour les communes de 500 à 3 500 habitants, il est possible de choisir entre la M57 développée ou la M57 abrégée. Après avoir étudié les deux formules, la proposition serait de basculer en M57 développée, tant pour le budget principal de la commune que pour le budget du CCAS.

Délibération DE_2022_42 : Bascule en M57 développée, au 01/01/2023, pour le budget principal de la commune et pour le budget du CCAS

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8. Tarifs du service communal : service des transports scolaires

Pour cette rentrée scolaire 2022/2023, 17 enfants empruntent le transport scolaire (comme l'année dernière).

Le détail des arrêts et du coût du transport a été réceptionné début août :

- la commune dispose de 9 arrêts,
- un surcoût de 5 € par jour devra être supporté.

Le coût total des transports scolaires est pris en charge à 75% par la CABA et à 25% par la commune.

Les familles participent sur les 25% de la commune.

Un bureau communal s'est tenu ce 27/08/2022 : face au surcoût d'ores et déjà annoncé et au contexte actuel de l'énergie, la proposition serait de passer à 50 € par trimestre (au lieu de 47 €), soit 150 € par an. Cela revient à une augmentation d'1 € par mois.

Antoine GENCE indique ne pas être favorable à cette proposition car il pense que nous pourrions au contraire être dans une logique d'inciter à prendre les transports en commun.

Mme le Maire rappelle qu'aucun autre tarif n'a été augmenté (cantine, garderie).

Délibération DE_2022_44 : Tarifs du service des transports scolaires
⇒ 50 € par trimestre et par enfant

Vote :

Pour : 12	Contre : 1 (Antoine GENCE)	Abstention : 0
-----------	-------------------------------	----------------

9. Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air

Mme le Maire indique qu'un coût supplémentaire est à prévoir car, suite aux nouveaux aménagements prévus, il va être nécessaire de faire appel à un architecte.

- 1^{ère} tranche (projet initial) : Mme le Maire indique qu'elle a réussi à faire financer le projet à près de 80% du HT. La subvention DSIL est conditionnée au fait de commencer les travaux d'ici la fin de cette année. Coût total HT : 128 284.00 € dont 14 280.00 HT d'ingénierie.

Nature	Montant HT
FCS	33 900.00
DETR	38 339 .00
ligue	7 000.00
District	7 000.00
DSIL	16 233.00
TOTAL SUBVENTION	102 472.00

- 2^{ème} tranche (construction d'un nouveau local en remplacement de la salle des associations) : Les travaux supplémentaires sont estimés à environ 100 000 €. Il va donc falloir de nouveau faire des demandes de subvention, sachant que sur cette tranche, la commune va pouvoir utiliser les bénéfices de la vente de la salle des associations et pourra également solliciter les 40 000 € de subvention CABA.

Mme le Maire alerte sur l'évolution du coût des matériaux et l'augmentation des devis.

Elle indique par ailleurs que Monsieur FERCHICHE, Secrétaire général de la préfecture, souhaiterait venir sur la commune. Par la même occasion, nous pourrions inviter le nouveau Préfet, Monsieur BUCHAILLAT.

10. Point sur les agents communaux

- Une petite réception va être organisée le samedi 10/09/2022 à 18h00 à l'occasion du départ à la retraite de Martine TROUPEL
- Mme le Maire a commencé à travailler avec le Centre de gestion concernant le RIFSEEP.
Le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré en 2014. Il est composé de deux primes : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) mis en place en 2014 sur la commune et du CIA (Complément Indemnitaires Annuel) non encore déployé sur la commune.
Après échange, il est convenu de réunir la commission « Personnel » le lundi 5 septembre à 18h00 pour valider le travail fait avec le Centre de gestion.
- La commission « Personnel » va également devoir réfléchir au remplacement de Rovine RENARD dont le départ à la retraite est fixé au 01/01/2023.

11. Questions diverses

- **Odeurs des poubelles** : Patrick EVEILLARD alerte sur l'odeur des poubelles, l'été, à Calvanhac. Il pourrait être envisagé de les déplacer mais cela suppose de faire une dalle béton, soit un devis approximatif compris entre 1 500 € et 3 000 € avec l'habillage.
- **Vitesse à Martal** : Des habitants ont sollicité Mme le Maire pour que la circulation soit limitée à 30 km/h.
- **Jallès Haut** : Alain PEYROU s'interroge concernant l'évacuation de l'eau de la route vers les terrains en contrebas. Cette question est à voir avec le Département car il s'agit d'une route départementale.
Alain PEYROU souhaiterait savoir si les anciennes canalisations à Jallès Haut pourront être utilisées pour faire passer la fibre. Jean-Paul TROUPEL répond négativement.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00h35.**